

Budgets prévisionnels 2024

Budget Principal, ZAC et C.C.A.S

Note de présentation

1	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL.....	2
1.1	Cadre législatif.....	2
1.2	Résultats 2023.....	2
1.3	Synthèse Budget principal 2024.....	2
1.4	Rappel des budgets précédents.....	2
2	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
2.1	Les dépenses	3
2.1.1	Présentation générale	3
2.1.2	Présentation synthétique.....	6
2.2	Les recettes.....	6
2.2.1	Présentation générale	6
2.2.2	Présentation synthétique.....	10
3	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	11
3.1	Les dépenses	11
3.1.1	Les Autorisations Programmées et Crédits de paiement (AP-CP)	11
3.1.2	Présentation générale	12
3.1.3	Présentation synthétique.....	14
3.2	Les recettes.....	14
3.2.1	Présentation générale	14
3.2.2	Présentation synthétique.....	16
4	L'ENDETTEMENT.....	16
4.1	L'encours de la dette.....	16
4.2	Répartition des emprunts en cours	16
4.3	L'extinction de la dette	17
4.4	Capacité de désendettement	17
5	LES BUDGETS ANNEXES.....	18
5.1	Zac Village.....	18
5.2	Centre communal d'Actions sociales (CCAS).....	18
5.2.1	Ses principales missions	18
5.2.2	Présentation synthétique du budget.....	19

1 Présentation générale du budget principal

1.1 Cadre législatif

C'est au Maire en tant qu'exécutif de présenter une proposition de budget primitif au Conseil Municipal avant le 15 avril de l'exercice. Le budget se présente sous la forme d'une maquette réglementaire, dont la compréhension est réservée aux initiés. Pour donner plus de transparence au budget et éclairer les débats, le Maire doit joindre à l'appui de la maquette réglementaire, une note de présentation brève et synthétique.

1.2 Résultats 2023

Affectation du résultat approuvé par Délibération lors du conseil municipal du 26 mars 2024

Résultats à reporter sur 2024		Rappel résultats reportés sur 2023
002- Recettes de fonctionnement	1 197 897.44 €	1 038 042.70 €
001 - Recettes d'investissement	31 393.31 €	2 529 300.39 €
1068 - Mise en reserve	- €	- €
TOTAL	1 229 290.75	3 567 343.09

1.3 Synthèse Budget principal 2024

Le projet de budget primitif établi en cohérence avec le débat d'Orientation budgétaire approuvé 20 février 2024 par Délibération n° 2024/08 se répartit comme suit :

Budget 2024 (arrondi à l'€)	Crédits nouveaux	Résultats N-1	Restes à réaliser	TOTAL
FONCTIONNEMENT				
Recettes	13 830 803 €	1 197 897 €		15 028 700 €
Dépenses	15 028 700 €		- €	15 028 700 €
INVESTISSEMENT				
Recettes	7 304 702 €	31 393 €	1 147 730 €	8 483 826 €
Dépenses	7 857 999 €		625 827 €	8 483 826 €
			TOTAL	23 512 526 €

1.4 Rappel des budgets précédents

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fonctionnement	13 542 k€	13 825 k€	13 607 k€	14 280 k€	14 544 k€	15 052 k€
<i>Dépenses</i>	<i>13 542 k€</i>	<i>13 825 k€</i>	<i>13 607 k€</i>	<i>14 280 k€</i>	<i>14 544 k€</i>	<i>15 052 k€</i>
<i>Recettes</i>	<i>13 542 k€</i>	<i>13 825 k€</i>	<i>13 607 k€</i>	<i>14 280 k€</i>	<i>14 544 k€</i>	<i>15 052 k€</i>
Investissement	16 416 k€	11 715 k€	13 285 k€	11 666 k€	11 259 k€	7 082 k€
<i>Dépenses</i>	<i>16 416 k€</i>	<i>11 715 k€</i>	<i>13 285 k€</i>	<i>11 666 k€</i>	<i>11 259 k€</i>	<i>7 082 k€</i>
<i>Recettes</i>	<i>16 416 k€</i>	<i>11 715 k€</i>	<i>13 285 k€</i>	<i>11 666 k€</i>	<i>11 259 k€</i>	<i>7 082 k€</i>
TOTAL	29 958 k€	25 540 k€	26 892 k€	25 946 k€	25 803 k€	22 133 k€

2 Section de Fonctionnement

2.1 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement proposées s'élèvent à **15 028 700 €** : - 0.15 % (2023)

Les crédits proposés sur l'exercice 2024, ont été ajustés suite à la perte du filet de sécurité et à l'incertitude qui pèse sur l'encaissement des droits de mutation liée au resserrement des octrois de crédits sur les demandes de prêts immobiliers.

2.1.1 Présentation générale

Les dépenses générales (Chapitre 011) : 3 914 710 € (-5%)

Rappel : 4 116 110 € (2023)

Les grandes orientations prise en compte dans les dépenses courantes sont :

- L'augmentation des dépenses énergétiques liée aux évolutions tarifaires appliquées sur les fluides, suite à la suppression du bouclier tarifaire reversé par l'Etat
- L'évolution du prix des denrées alimentaires
- Les travaux d'entretien courant, identifiés par les différentes commissions, sur la voirie et dans les bâtiments communaux
- Les maintenances informatiques et les contrôles obligatoires dans les bâtiments
- Les frais de nettoyage dans les différents locaux
- Les Locations de véhicules, photocopieurs et panneaux d'information
- Les études d'urbanisme
- Les projets portés par la Transition Ecologique et Développement Durable et les différents services

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 8 360 090 € (+5%)

Rappel : 7 968 475 € (2023)

- 1) Reconstitution des charges de gestion courante
 - Glissement vieillesse technicité (GVT)
 - Parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR)
 - Mouvement de personnel (congrés maladie et maternité, départ à la retraite, retour à temps plein, congrés partiels, intérim...)
 - Avancement de grade et promotion interne
- 2) Valorisation en année pleine
 - Augmentation du point d'indice (+5 points à l'ensemble des agents)
 - Poste responsable urbanisme, foncier et économie
- 3) Opérations nouvelles :
 - Indemnité de résidence
 - Participation employeur sur la prévoyance (Mutuelle)

Les atténuations de produits (chapitre 014) : 170 000 € (-36%) *Rappel : 266 700 € (2023)*

Ce chapitre enregistre principalement les prélèvements opérés sur les recettes fiscales au titre :

- ✓ Du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal & communal): 170 000 €

Depuis le 01/01/2019 : Intégration dans le prélèvement du nouveau périmètre du GRAND ANNECY et de la répartition des compétences qui s'est faite entre les communes membres.

- ✓ De la Loi SRU : 0 €

L'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement Urbains (SRU) institue une obligation pour certaines communes de se doter d'au moins 25% de logements sociaux, par rapport aux résidences principales, dans un délai de 20 ans. Pour les communes ne remplissant pas cette obligation une pénalité sur le nombre de logements manquants est appliquée.

Compte tenu du financement important déclaré en dépenses déductibles sur les nouvelles opérations immobilières destinées à la construction de logements sociaux, aucun prélèvement n'est attendu sur 2024

Les charges de gestion courantes (chapitre 65) : 1 164 980 € (-5%) *Rappel : 1 231 982 € (2023)*

Ce chapitre regroupe :

- ✓ Les indemnités des élus : 154 840 € (+0%) *Rappel : 154 672 € (2023)*

La valeur des indemnités a été reconduite à l'identique.

- ✓ Le déficit prévisionnel du budget Zac village : 75 620 € *Rappel : 75 620 € (2023)*

Le déficit prévisionnel du budget ZAC a été reconduit.

- ✓ Le financement des logements sociaux : 213 700 € *au lieu de 423 000 €* *Rappel : 340 000 € (2023)*

Les crédits ouverts au titre des logements sociaux prévoient le financement des opérations suivantes :

- 88 logements « Gardenia » (Village) => versement partiel 126.1K€
- 6 logements « Le Verger d'Alexis » (Route des Grands Champ) 31.7 K€
- 6 logements « Les terrasses – Grand Angle » (route de Poisy) : 16.2 K€
- 15 logements « Horizon de Jade (Route de Saint Paul) : 39.7 K€

Pour permettre l'équilibre budgétaire sur 2024, certains financements d'opérations de construction ont été reportés à 2025 : Gardenia 115 K€ (secteur Village), Au Grand Champs 51.8 K€, l'Heritage (Gillon) 42.5 K€

- ✓ La contribution à l'OGEC : 139 100 € *Rappel : 133 160 € (2023)*
 - 127 200 € au titre du contrat associatif
 - 3 500 € au titre du voyage scolaire
 - 8 400 € au titre des repas servis

La contribution obligatoire à l'OGEC a été reconduite sur la base des augmentations forfaitaires approuvées par Délibération n° 2021/10, qui fixe les modalités de financement suivantes :

- 1 432.23 € pour les élèves des classes de maternelle (49 élèves)
- 662.68 € pour les élèves de classes d'élémentaire (86 élèves)

Le nombre total d'enfants scolarisés domiciliés sur la commune s'élève à 135.

⇒ 14 018 repas subventionnés en 2023

- ✓ Les subventions allouées aux associations : 278 220 € *Rappel : 275 640 € (2023)*
 - *Crédits portés par la vie locale : 232 000 €*
 - *Crédits portés par le service RH (COS) : 27 070 €*
 - *Crédits portés par le service Enfance Jeunesse (Classes transplantées) : 19 050 €*

- ✓ Le financement du CCAS : 200 000 € *Rappel : 160 000€ (2023)*

Un financement de 200 000 € est proposé afin de financer les animations à destination des personnes âgées, les interventions à destination des populations fragiles, la prise en charge du personnel (Elus, agents, Direction, services transversaux) et des locaux mis à disposition.

Les écritures d'ordre, dépenses imprévues & provisions : 1 118 310 €

Les écritures d'ordre regroupent :

- ✓ La dotation aux amortissements : 1 113 110 € *Rappel : 1 100 370 € (2023)*
- ✓ Dépenses imprévus : 200 € *Rappel : 3 360 € (2023)*
- ✓ Provision pour créances douteuses : 5 000 € *Rappel : 5 000 € (2023)*

NB : Préconisation faite par le comptable public de provisionner 15% des recettes non recouvrées sur les 3 dernières années (Défauts de paiement constatés auprès de particuliers ou entreprises ayant des difficultés financières)

Les intérêts de la dette (chapitre 66) : 300 610 €

Les intérêts regroupent :

- ✓ Les intérêts de la dette actuelle : 263 410 € *Rappel : 259 900 € (2023)*
- ✓ Les intérêts courus non échus : 12 200 € *Rappel : - 10 500 € (2023)*
- ✓ Les intérêts de la ligne de trésorerie 25 000 € *Rappel : 39 200 € (2023)*

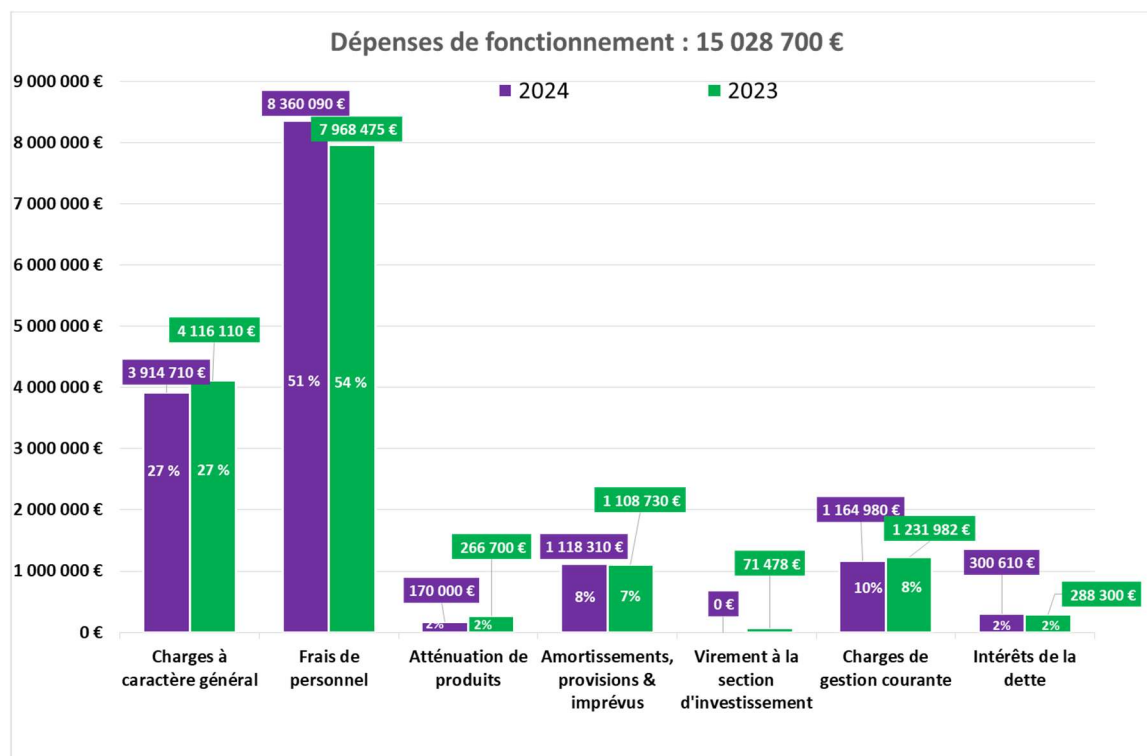
Intégration dans les prévisions de la dette actuelle de l'évolution du livret A

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 0 € *Rappel : 71 477.70 € (BP+DM 2023)*

Représente l'autofinancement prévisionnel de l'exercice (Excédent 2023)

Exercice	2024	2023
Dotations Amortissements	1 113 110.00 €	1 100 370.00 €
Virement	- €	71 477.70 €
TOTAL	1 113 110.00 €	1 171 847.70 €

2.1.2 Présentation synthétique



2.2 Les recettes

Les recettes de fonctionnement proposées s'élèvent à **15 028 700 €** : -0.15 % (2023)

Les recettes budgétées tiennent compte des évolutions tarifaires approuvées sur les différents services proposés par la collectivité (activités périscolaires, restauration scolaire, locations de salle, TLPE), de la revalorisation des bases fiscales de +3.9 % et des mesures prises par le gouvernement au titre du projet loi de finances 2024.

2.2.1 Présentation générale

L'excédent de résultat 2024 (chapitre 002) : 1 197 897€

Rappel : 1 038 043 € (2023)

Les atténuations de charges (Chapitre 013) : 265 000 €

Rappel : 228 950 € (2023)

✓ Remboursement sur rémunération : 185 000 €

Rappel : 143 950 € (2023)

Congés maladie, congés maternité et, décharge syndicale

✓ Participation du personnel sur les Tickets restaurant : 80 000 €

Rappel : 85 000 € (2023)

Les produits des services (chapitre 70) : 1 302 290 €

Rappel : 1 269 000 € (2023)

Les recettes identifiées dans ce chapitre proviennent des services suivants :

- ✓ Concessions cimetièrè & redevances : 19 000 € Rappel : 24 000 € (2023)
- ✓ Les facturations aux familles : 1 033 200 € Rappel : 1 021 400 € (2023)
- ✓ Le remboursement du CCAS : 160 000 € Rappel : 155 000 € (2023)
- ✓ Les remboursements par le Grand ANNECY : 10 000 € Rappel : 10 000 € (2023) => Atribus
- ✓ Autres services Refacturés : 80 090 € Rappel : 38 900 € (2023)

Les autres services refacturés tiennent compte des redevances d'occupation du domaine public et autres conventions pour lesquelles il est prévu une refacturation à des tiers.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : 9 348 173 €

Les contributions directes : 4 328 673 €

Rappel : 3 680 300 € (2023)

Le produit fiscal attendu s'élève à 4 328 673€. Une augmentation des bases 5 % a été estimée par les services fiscaux (*intégrant dynamique des bases 1.1% et revalorisation des valeurs locatives 3.9*). Il a été approuvé par délibération n° 2024/09, les taux suivants :

Contributions directes	Taux 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	12.11%
Taxe foncier bâti (TFPB)	26.51%
Taxe foncier non bâti (TFPNB)	43.59%

L'attribution de compensation : 3 939 500 €

Rappel : 3 939 500 € (2023)

Stabilité de l'attribution de compensation à 3 939 500 € depuis le 1^{er} janvier 2019

Transferts déduits de l'AC: *GEPU (Eaux pluviales Urbaines) & entretien des ZAE*

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : 300 000 €

Rappel : 300 000 € (2023)

Intégration de l'arrivée de nouveaux commerces suite aux nouvelles autorisations d'urbanismes délivrées. Prise en compte de l'évolution des tarifs (18.10€ / m²) => (19.10€ / m²)

La taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) & de la taxe additionnelle sur les droits de mutation

Maintien des crédits sur le TCCFE : 230 000 €

Rappel : 230 000 € (2023)

Le mode de calcul de la taxe communale TCCFE :

Des tarifs de base sont déterminés selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation :

0,00078 €/kWh(1) pour toutes les consommations effectuées sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA 0,00026 €/kWh(1) pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA.

Sur ces tarifs de base est appliqué un coefficient multiplicateur fixé par le SYANE : 8.5.

Par exemple, un habitant de la commune dont la consommation annuelle d'électricité est de 6 000 kWh par an paiera un montant de TCCFE sur l'année complète de $6\,000 \times 0,00078 \times 8,5 = \mathbf{39,78 \text{ €}}$. Cette recette est perçue par le SYANE, qui reverse à la commune **92.5%** de cette somme, à savoir : **36.80 €**

Taxe communale aux droits de mutation : 550 000 €

Rappel : 730 000 € (2023)

Sont soumises à des droits d'enregistrement ou à une taxe de publicité foncière les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers.

Prise en compte sur l'exercice 2024 de la perte de dynamique des transactions immobilières, compte tenu des contraintes financières imposées par les établissements bancaires.

Les dotations et participations (chapitre 74) : 2 677 740 €

⇒ La Dotation générale et Forfaitaire (DGF) : 210 000 €

Rappel : 260 000 € (2023)

La loi de finances 2024 prévoit la reconduction du prélèvement sur ressources appliqué dans l'attribution de la DGF. Cet écrêtement déduit du montant de la dotation est estimé à 60 000€. Concernant les modalités d'attribution de la DGF, plusieurs conditions déterminent le montant alloué (population, longueur de voirie, potentiel financier). Plus une commune est considérée comme « riche » moins elle perçoit de dotation de l'Etat.

Potentiel fiscal : Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les principales taxes directes (taxes d'habitation, taxes foncières) de cette collectivité, si l'on appliquait aux bases communales de ces taxes, le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Potentiel financier : Afin de mesurer la capacité d'une collectivité à mobiliser des ressources régulières pour faire face à ses charges, le potentiel financier vise à prendre en considération non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées par l'État, comme la part forfaitaire de la DGF

⇒ La Dotation de solidarité Rurale (DSR) : 120 000 € *Rappel : 109 600 € (2023)*

La loi de finances pour 2024 prévoit une hausse de la péréquation verticale sur la DSR

⇒ Les participations de l'ETAT : 273 290 €

Reconduction de la dotation pour les titres sécurisés (CNI & passeports) : 17 500 € *Rappel : 17 500 € (2023)*

Compensation au titre des exonérations : 200 000 €

Emploi d'avenir : 4 130 €

Intégration du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement : 42 660 €

Les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, comptabilisées au 615221, certaines dépenses d'entretien de la voirie, comptabilisées au 615231 et les dépenses comptabilisées au 6512 (informatique en nuage) rentrent dans le champ d'application du FCTVA

Non reconduction du filet de sécurité : 0 € *Rappel : 462 000 € (2023)*

⇒ Les participations de la CAF : 704 850 € *Rappel : 743 000 € (CA 2023)*

Participations attendues par la CAF au titre des prestations de service versées pour contribuer aux fonctionnements des structures : Lo Ptiou / Pic et Plume / Relai petite Enfance / Activités Périscolaires & Extrascolaires. Les prévisions relatives au « Bonus territoire » ont également été reconduites. Prestation de service « Jeunes » non reconduite

⇒ Les participations du GRAND ANNECY : 310 000 € *Rappel : 367 500 € (2023)*

Refacturation des frais de fonctionnement de la police mutualisée et du service Etat-Civil.

Aucune participation n'est attendue sur le financement du logement social.

Les autres participations : 1 059 600 €

Refacturation PM : 106 000 € *Rappel : 86 000 € (2023)*

Dérogations scolaires : 3 600 €

Rappel : 3 600 (2023)

Fonds Genevois : 950 000 €

Rappel : 940 000 € (2023)

La commune recense 739 frontaliers => 1 271.55 €

Les autres recettes de fonctionnement (chapitre 75 / 76 / 77 / 78) : 237 600 €

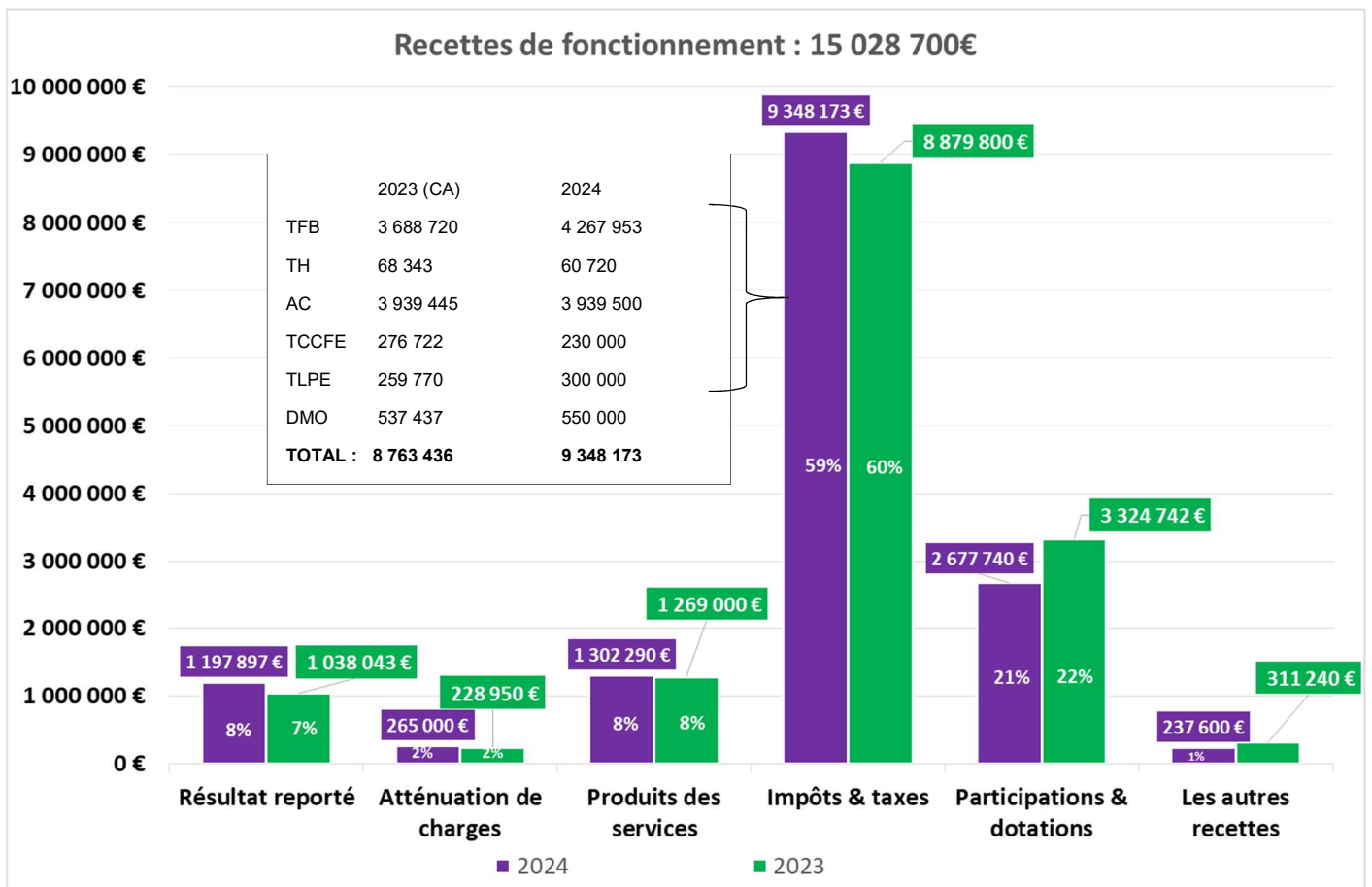
Revenus des locations des salles et biens immobiliers : 227 600 € Rappel : 198 620 € (2023)

Crédits reconduits concernant les locations d'appartements : Rue de la Grenette, route du Viéran, route des Bornous, rue du Nanté, Presbytère, Chemin des 3 châteaux, Crédits reconduits les baux commerciaux & civils (La poste / Ecograv / Cotocoto), les locations de salles (50 K€)

Les produits divers :

- ✓ Reconduction des concessions attendues par les gestionnaires de réseaux et les fermiers :
- ✓ Indemnités de sinistre : 10 000 € Rappel : 15 000 € (2023)
- ✓ Les reprises de provisions : 0 € Rappel : 10 000 € (2023)

2.2.2 Présentation synthétique



3 Section d'investissement

3.1 Les dépenses

3.1.1 Les Autorisations Programmées et Crédits de paiement (AP-CP)

L'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que des dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (APCP).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Millésime d'AP programme	Autorisation de programme			Réalisation de CP sur exercice < N			BP 2024
	Montant Voté	Montant Affecté	Recettes Attendues	CA<N	CA N	Cumul	
1) rue de la Grenette Délib 2019-40	3 511 045.00 €	3 145 504.70 €	580 065.00 €				
2023		3 132 682.19 €		2 543 782.38 €	588 899.81 €	3 132 682.19 €	
2024		3 145 504.70 €		3 132 682.19 €	- €	3 132 682.19 €	12 822.51 €
2) Parking sous terrain Délib 2019-41	4 348 000.00 €	4 348 000.00 €					
2023		21 311.69 €		21 311.69 €		21 311.69 €	- €
2024		4 348 000.00 €		21 311.69 €		21 311.69 €	- €
2025				21 311.69 €		21 311.69 €	- €
3) Opération "Au Grand Champ" Délib 2023-102	3 795 000.00 €	3 795 000.00 €	3 370 000.00 €				
2023		45 817.72 €		37 695.72 €	8 122.00 €	45 817.72 €	
2024				45 817.72 €		45 817.72 €	239 800.00 €
4) Cimetière Machurettes Délib 2020-26	1 985 200.00 €	2 110 000.00 €	500 000.00 €				
2020		3 268.44 €			3 268.44 €	3 268.44 €	
2021		24 011.37 €		3 268.44 €	20 742.93 €	24 011.37 €	
2022		37 330.01 €		24 011.37 €	13 318.64 €	37 330.01 €	
2023		78 231.52 €		37 330.01 €	40 901.51 €	78 231.52 €	
2024		78 231.52 €		78 231.52 €	- €	78 231.52 €	1 714 380.00 €
TOTAL AP-CP		13 398 504.70 €	4 450 065.00 €			3 278 043.12 €	1 967 002.51 €

La somme de 1 967 002.51 € est inscrite au budget 2024 pour le financement des autorisations programmées

Rappel des Investissements réalisés

Dépenses d'investissement réalisées	2023	2022	2021	2020	Moyenne Annuelle 2016-2023	TOTAL 2016-2023
Total (Hors dette)	3 712 252 €	4 851 014 €	5 575 281 €	5 746 476 €	5 589 442 €	44 715 536 €

3.1.2 Présentation générale

Les dépenses d'investissement proposées s'élèvent à **8 483 825.63 €** et intègrent :

La dette : 1 234 310 €

Remboursement en capital des emprunts en cours

Les frais d'urbanisme : 9 240.00 €

Les acquisitions foncières et immobilières : 565 794.60 €

- ✓ Les acquisitions et échanges fonciers identifiés par le service domanialité
- ✓ Les portages fonciers : *346 100 €*
- ✓ Les provisions : Prémption et aménagements divers : 40 K€

Bâtiments (Etudes & Travaux) : 805 394.15€

Principaux travaux identifiés :

- ✓ Cimetière : 192 000 €
- ✓ Opération « Au grand Champs » : 180 000 €
- ✓ Bâtiments administratifs : 88 700 €
- ✓ Bâtiments scolaires : 105 614 €
- ✓ Bâtiments culturels : 46 520 €
- ✓ Autres bâtiments : 192 560.15 €

Infrastructures (Etudes & travaux) : 1 852 622.75 €

Principaux travaux identifiés

- ✓ Cimetière des Machurettes : 1 010 000 € (Travaux + Honoraires)
- ✓ Eclairage public : 13 331.28
- ✓ Aménagement « Au Grand Champ » : 37 000 €

- ✓ Installations techniques : 13 947.97 €
- ✓ Travaux réseaux : 405 884.39 €
- ✓ Pump-track : 325 255.19
- ✓ Travaux de plantation : 47 203.92

Transition écologique et développement Durable : 738 652.82 €

- ✓ Travaux de plantation : 490 316.99 €
- ✓ Etude sur le rafraichissement urbain : 92 460.08 €
- ✓ Actions dans le cadre des contrats territoires : 10 000 €
- ✓ Création d'itinéraires pédestres urbains et péri-urbains : 104 384.89
- ✓ Schéma directeur d'éclairage public : 30 000 €
- ✓ Mobilier d'accueil en espaces naturels sensibles : 11 490.86 €

Ecritures d'ordre : 2 682 710.00 €

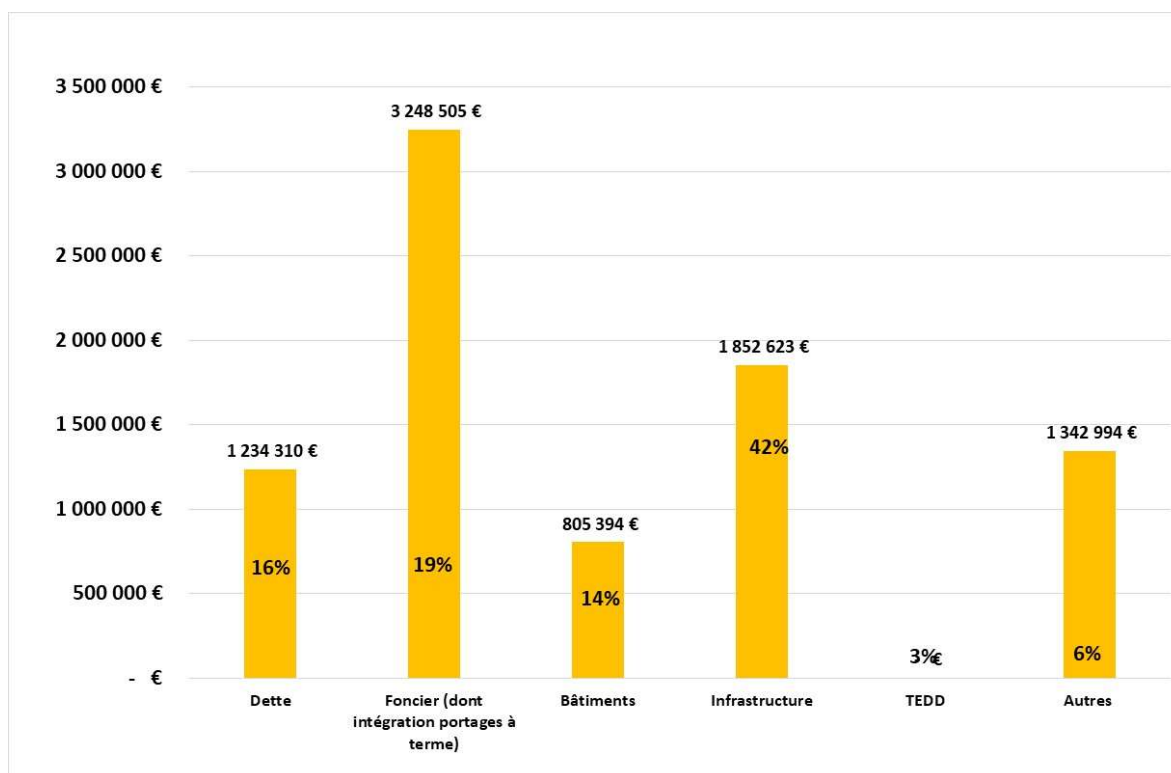
- ✓ Intégration des portages foncier dans le patrimoine de la collectivité (*Village / Au Grand Champ*)

On retrouve cette somme en recettes d'investissement

Autres investissements identifiés : 595 101.31€

- ✓ Services techniques : 277 271.31 €
- ✓ Commande public : 29 150 €
- ✓ Informatique : 166 070 €
- ✓ Cuisine centrale : 11 750 €
- ✓ Enfance jeunesse : 9 540 €
- ✓ Etat civil : 60 000 €
 - *MOE Cimetière*
- ✓ Petite Enfance : 8 750 €
- ✓ Affaires sociales : 6 000 €
- ✓ Vie associative et culturelle : 26 570 €
 - *MOE Pump-track*

3.1.3 Présentation synthétique



3.2 Les recettes

3.2.1 Présentation générale

Les recettes d'investissement proposées s'élèvent à **8 483 825.63 €** et regroupent :

L'Excédent reporté de 2023 : 31 393.31 €

Il s'agit du résultat dégagé par la section d'investissement sur l'exercice précédent.

Autofinancement communal : 0 €

L'autofinancement regroupe la mise en réserve de la section de fonctionnement (0 €) et le virement de la section de fonctionnement (0€)

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 662 092.32 €

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. Chapitre 20 – Chapitre 21 (hors foncier) – Chapitre 23

Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404 % du montant TTC

La taxe d'aménagement : 700 000 €

Ce chapitre regroupe les recettes suivantes :

- ✓ La taxe d'aménagement : S'applique dès la délivrance des permis de construire.

Les subventions attendues & participations attendues : 1 519 920.00 €

- ✓ Les subventions notifiées par L'Etat, la région, le département :
 - Cimetière des Machurettes
 - Participation Travaux avenue des Alpes
 - Pump-track
 - Dépôts de garantie

Ecritures d'ordre : 2 682 710 €

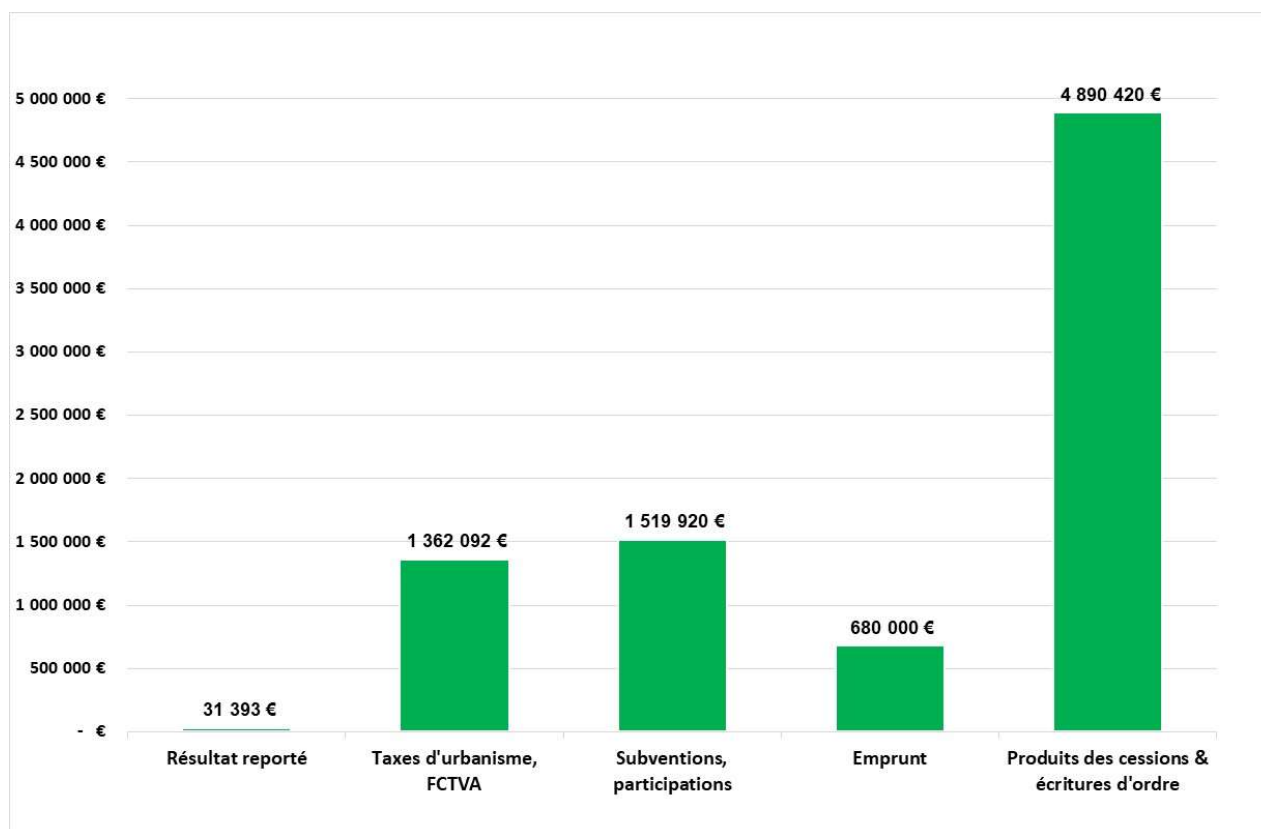
Intégration des portages fonciers dans le patrimoine de la collectivité

Les produits des cessions et amortissements des immobilisations : 2 207 710.00€

- ✓ Cessions de terrains et immobilisations : 1 094 600.00
- ✓ Amortissement des immobilisations : 1 113 110 €

Le recours à l'emprunt : 680 000.00

3.2.2 Présentation synthétique



4 L'Endettement

4.1 L'encours de la dette

L'encours de la dette au 1er janvier 2024 s'élève à 10 240 220.62 €

Le montant du remboursement en capital de la dette, sur les emprunts en cours est de 1 234 309 € (chapitre 16) ; le remboursement des intérêts de la dette de 263 405 € (chapitre 66), soit une annualité de 1 462 890 € prévue sur l'exercice.

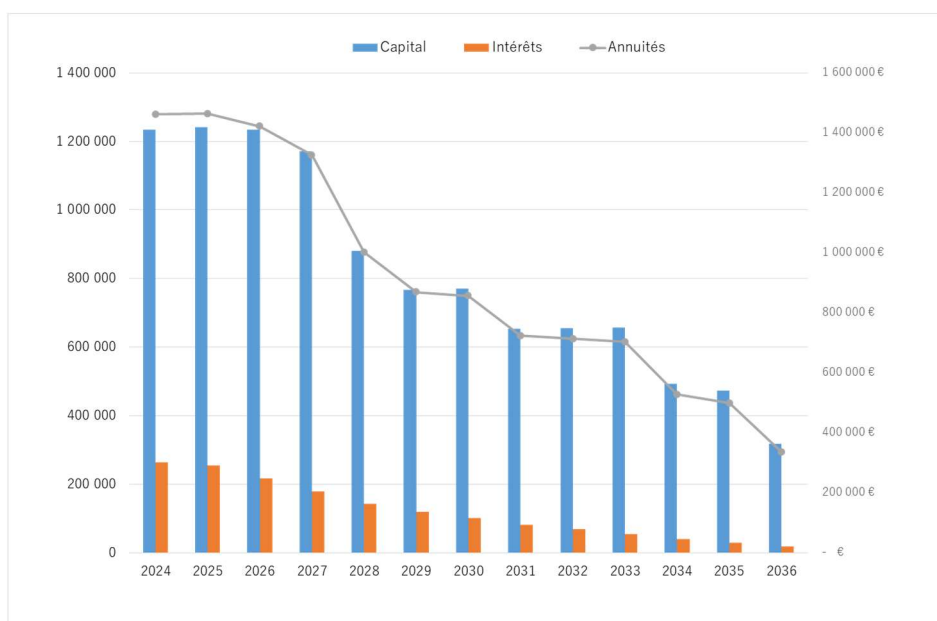
4.2 Répartition des emprunts en cours

Les emprunts souscrits se répartissent comme suit :

OBJET	Montant emprunté	Capital Restant dû 1er/01/N	Rembt du Capital	Rembt Intérêts	Échéance	Dernière échéance
☒ Complexe sportif - Acquisitions foncières	500 000.00 €	33 333.52 €	33 333.52 €	768.76 €	34 102.28 €	2024
☒ Complexe sportif - Travaux de construction	240 000.00 €	86 461.96 €	20 973.04 €	1 572.60 €	22 545.64 €	2027
	600 000.00 €	204 702.36 €	47 514.58 €	9 128.74 €	56 643.32 €	2027
	1 000 000.00 €	334 199.73 €	78 105.42 €	15 072.41 €	93 177.83 €	2027
	752 895.17 €	441 069.09 €	57 562.32 €	19 759.90 €	72 911.52 €	2030
☒ Grand Epagny - Bus à Haut niveau de services (BHNS)	557 006.00 €	313 316.05 €	27 850.28 €	11 937.30 €	36 835.98 €	2035
☒ Grand Epagny - Travaux de requalification	1 500 000.00 €	501 299.53 €	117 758.14 €	22 608.61 €	140 366.75 €	2027
☒ Mairie, extension maternelle, RD 908, divers	1 875 122.91 €	527 686.20 €	95 515.44 €	24 852.04 €	120 367.48 €	2028
☒ Traversée Gillon - Travaux de voirie	983 280.84 €	300 446.84 €	109 253.44 €	4 670.58 €	113 924.02 €	2026
☒ Groupe scolaire tuilerie 1 - Travaux de construction	3 983 125.16 €	2 539 242.42 €	199 156.24 €	97 134.20 €	272 275.48 €	2036
☒ Programme d'investissement 2012	738 665.72 €	344 710.68 €	49 244.38 €	15 511.98 €	61 309.25 €	2030
☒ Programme d'investissement 2018	2 500 000.00 €	1 647 085.55 €	164 708.56 €	23 553.32 €	188 261.88 €	2033
☒ Programme d'investissement 2020	1 500 000.00 €	1 200 000.00 €	100 000.00 €	6 277.50 €	106 277.50 €	2035
☒ Programme d'investissement 2021	500 000.00 €	441 666.69 €	33 333.32 €	2 832.50 €	36 165.82 €	2037
	1 500 000.00 €	1 325 000.00 €	100 000.00 €	7 725.00 €	107 725.00 €	2037
		10 240 220.62 €	1 234 309 €	263 405 €	1 462 890 €	

4.3 L'extinction de la dette

Compte tenu de l'emprunt nouveau inscrit cette année le profil d'extinction de la dette pour les années à venir est le suivant :



4.4 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement projetée au 1^{er} janvier 2024 est de 8.57 ans. Le seuil préconisé par le cabinet Klopfer pour conserver une situation financière saine et viable est de 8 ans maximum.

ANNEE	CRD au 01/01	Capital dû	Intérêts dûs	Échéance	Nbre d'habitants	CRD / Hbts	CAF BRUTE*	Cap.D	Cap Préconisée
2016	13 566 456 €	1 205 865 €	367 897 €	1 573 762 €	7577	1 790 €	3 019 703 €	4.49	8.00
2017	12 360 591 €	1 376 910 €	409 299 €	1 786 209 €	7747	1 596 €	3 372 450 €	3.67	8.00
2018	11 020 616 €	975 100 €	313 604 €	1 288 703 €	7847	1 404 €	2 699 190 €	4.08	8.00
2019	12 545 516 €	1 082 331 €	289 089 €	1 371 420 €	8013	1 566 €	2 118 675 €	5.92	8.00
2020	11 463 186 €	1 073 197 €	287 646 €	1 360 843 €	8133	1 409 €	1 960 456 €	5.85	8.00
2021	11 889 989 €	1 120 062 €	265 152 €	1 385 215 €	8255	1 440 €	1 672 768 €	7.11	8.00
2022	12 769 926 €	1 238 540 €	241 458 €	1 479 997 €	8394	1 521 €	929 056 €	13.75	8.00
2023	11 531 387 €	1 291 166 €	259 574 €	1 550 740 €	8520	1 353 €	1 345 320 €	8.57	8.00
2024	10 240 221 €	1 234 309 €	228 581 €	1 462 890 €	8648	1 184 €	1 100 000 €	9.31	8.00
2025	9 005 912 €	1 218 459 €	195 311 €	1 413 771 €	8778	1 026 €	1 100 000 €	8.19	8.00
2026	7 787 452 €	1 210 043 €	161 989 €	1 372 032 €	8910	874 €	1 100 000 €	7.08	8.00
TOTAL		20 413 589 €	3 896 508 €	24 310 097 €					
<i>* Capacité d'autofinancement brute (CAF) = Recettes réelles - Dépenses réelles - Intérêts de la dette + Produits financiers</i>									
Zone verte	< à 8 ans		<i>Situation excellente</i>						
Zone médiane	> 8 ans < 11 ans		<i>Situation bonne</i>						
Zone orange	> 11 ans < 15 ans		<i>Situation intermédiaire</i>						
Zone rouge	> 15 ans		<i>Situation dégradée</i>						

5 Les Budgets Annexes

5.1 Zac Village

Il est proposé de reconduire, à l'identique les crédits ouverts sur 2023. Ce budget prévoit des participations aux travaux de viabilité auprès des nouveaux constructeurs. A ce jour un projet d'urbanisation sur deux parcelles incluses dans la ZAC (AM 207 & AM 208) est attendu.

Le résultat 2023 de ce budget fait apparaître un solde de – 75 620 € (hors participation attendue) : *de l'ordre de 300 K€*

5.2 Centre communal d'Actions sociales (CCAS)

5.2.1 Ses principales missions

- Attribution de tickets de bus
- Organisation d'un repas
- Attribution de colis de Noël
- Manifestations trimestrielles
- Octroi d'aides en faveur des personnes en difficulté
- Subventions aux associations

5.2.2 Présentation synthétique du budget

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Animations	40 200.00 €	31 950.00 €	32 050.00 €
Tickets de bus	15 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
Frais généraux	8 000.00 €	8 800.00 €	10 200.00 €
Frais de personnel & indemnités élus	142 100.00 €	139 400.00 €	150 000.00 €
Aides et secours	21 773.18 €	9 660.99 €	8 896.20 €
Subventions aux associations	11 500.00 €	4 000.00 €	1 800.00 €
TOTAL	238 573.18 €	203 810.99 €	212 946.20 €
RECETTES	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Résultat N-1	78 023.18 €	43 810.99 €	11 946.20 €
Financement commune	160 000.00 €	160 000.00 €	200 000.00 €
Autres produits des services	550.00 €	- €	1 000.00 €
TOTAL	238 573.18 €	203 810.99 €	212 946.20 €